

CAPD DU 1ER DECEMBRE 2011  
DECLARATION PREALABLE  
Laëtitia BAREL

Cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles.

Nous reviendrons d'abord sur ce scrutin, avant de vous dire dans quel état d'esprit les élus du SE-Unsa entendent investir le mandat qui leur a été donné par une part croissante des enseignants des écoles. Puis nous vous ferons part de nos demandes quant aux départs en stage de formation continue. Enfin, nous concluons notre intervention sur notre appréciation du dossier « évaluation et avancement » qui mobilise notre profession contre les projets ministériels.

Tout d'abord, un retour rapide sur les résultats des élections qui ont montré dans notre département une confiance croissante des collègues pour le SE-Unsa qui enregistre une progression de quasiment 1 point par rapport à 2008. Ces résultats confortent grandement la place du SE-Unsa comme seconde organisation syndicale dans le 1<sup>er</sup> degré, bien plus proche de la première que de la troisième, avec 32,8 % des voix, et un 4<sup>ème</sup> siège manqué de deux voix.

Ensuite, nous ne souhaitons pas tourner la page des élections professionnelles d'octobre 2011 en passant sous silence les difficultés qui les ont émaillées.

Ce scrutin a été marqué par de nouvelles modalités de vote mises en œuvre dans un calendrier contraint, imposé par le gouvernement.

Nous tenons à nouveau à dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer. Les prochaines élections professionnelles ne peuvent pas, ne doivent pas reproduire les mêmes écueils. Le SE-Unsa est intervenu auprès du ministère pour qu'un bilan complet soit réalisé afin de tirer les leçons pour les prochaines échéances

Enfin, nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain. Il s'agit bien évidemment d'évoquer les dossiers qui concernent directement notre instance mais plus globalement les questions qui concernent la gestion départementale des personnels du premier degré.

Le second point concerne les candidatures de nos collègues aux stages de formation continue. Nous connaissons tous les causes de cette date tardive, mais nous ne pouvons en accepter le principe. Cela fait plus de trois mois que l'année a démarré. Cette CAPD se tient trop tard. Les collègues sont dans l'attente de réponses. Pour nombre d'entre eux, la programmation annuelle de leur classe en pâtit. Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte leur demande, la demande du SE-Unsa, de faire en sorte que les candidatures aux stages soient traitées plus tôt dans l'année scolaire.

Pour le SE-Unsa la formation continue est une dimension obligatoire du métier d'enseignant. C'est un devoir impératif pour l'État employeur, qui doit consacrer les moyens nécessaires à l'exercice de ce droit. Force est de constater qu'au fil des années, ce droit tend à

être significativement réduit. Avec une formation initiale qui a disparu au profit d'une formation édulcorée en master, plus que jamais, le SE-Unsa dénonce la réduction de l'offre en formation continue. La formation initiale et la formation continue sont intimement liées et doivent rester de qualité.

Concernant les stages proposés dans notre département, le SE-Unsa réitère sa demande et revendique que l'offre en formation continue soit à la hauteur des demandes. Le SE-Unsa dénonce le manque de moyens octroyés par l'État qui a pour conséquence un accès trop restreint au droit à la formation continue.

Le troisième et dernier point que nous voulons aborder a trait au projet de réforme de l'évaluation et de l'avancement en lien avec le point de l'ordre du jour relatif aux promotions.

En quoi ce nouveau dispositif d'évaluation professionnelle garantira-t-il moins d'injustices que la note et le système d'avancement actuels ? En quoi, ce système aidera-t-il les enseignants à relever le défi de la réussite de chaque élève ?

Le projet de réforme n'apporte aucune réponse concernant une reconnaissance de l'ensemble des missions des personnels ; rien non plus sur une réelle évaluation formative.

En revanche, ces textes organisent bien une nouvelle étape dans l'attaque contre le statut particulier des enseignants, dans le cadre de la politique idéologique menée contre tous les fonctionnaires.

Il s'agit bien d'assujettir l'enseignant à son supérieur hiérarchique direct, lui enlever toute lisibilité sur les modalités d'avancement, de supprimer la notion de déroulement de carrière.

Le SE-Unsa a réaffirmé son désaccord sur l'ensemble des mesures proposées, lors d'une audience au Ministère.

Nous refusons qu'une telle réforme s'engage de cette façon, alors que c'est le quotidien des collègues qui est en jeu et dans la durée.

Nous refusons tout projet d'évolution qui ne se traduise pas par une amélioration pour nos collègues.

Aucune réponse satisfaisante ne nous a été apportée sur les questions posées. Au contraire, il est clair que la seule volonté ministérielle est de faire passer rapidement la réforme de gestion managériale des enseignants. L'enjeu est important et pour tous !

Le dispositif envisagé instituera un climat détestable dans les établissements scolaires mettant à mal le travail d'équipe. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation. Mais ce n'est pas d'objectifs et de récompenses individuels...mais de travail d'équipe, de formation, de soutien, d'accompagnement, d'entre-aide et de reconnaissance dont les enseignants ont besoin.

Pour ces raisons, le SE-Unsa appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes. Pétition qui, je le rappelle, a déjà enregistré plus de 43 000 signatures.